Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_20-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_20_020_7.1 : Mise à jour du Plan de Corps de Rues Simplifiées (PCRS) image et vecteur : éléments de coûts

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines et du numérique rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de PCRS image et vecteur.

1. Organisation générale du projet

La convention met en place un dispositif départemental mutualisé visant à assurer la mise à jour annuelle du PCRS, tant pour la composante PCRS image que pour la composante PCRS vecteur.

Le SDE35 en assure la coordination, la passation des marchés et l'animation technique.

Le processus de mise à jour s'effectue sur un cycle annuel comprenant :
- Le recensement et la validation des zones à actualiser,
- L'acquisition et le contrôle des données,
- L'intégration et la diffusion via la plateforme dédiée.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_20-DE

2. Coûts de la mise à jour du PCRS image

La mise à jour du PCRS image comprend : plan de vol, prises de vues aériennes, traitement, mosaïquage et contrôle.

Montants annuels (hors TVA) pour l'ensemble des 16 EPCI membres :

- Total investissement annuel PCRS image : 107 970 €
- Frais de fonctionnement (hébergement, maintenance, logiciels) : 30 610 €

Total annuel PCRS image : ≈ 138 580 €

Répartition des coûts du PCRS image

- 55 % pour les partenaires (SDE35 + EPCI), 45 % pour les exploitants de réseaux.
- Contribution des EPCI modulée par : superficie, population, linéaire de voirie.

Ainsi, la participation financière annuelle de Couesnon Marches de Bretagne s'élève à 3 838 €, répartis entre une part investissement de 3 607 € et une part fonctionnement de 231 €.

3. Coûts de la mise à jour du PCRS Vecteur

Le PCRS vecteur, en revanche, est à la charge de la Communauté de Communes. Les coûts d'acquisition et de mise à jour du PCRS vecteur ne sont pas mutualisés au niveau intercommunal départemental. Ils sont facturés uniquement aux EPCI souhaitant disposer ou actualiser leur linéaire vecteur.

Dans le cadre de la Convention avec le SDE35, la mise à jour du PCRS vecteur s'effectuera par levés topographiques : uniquement pour les collectivités concernées, via un marché à bons de commande

Estimation indicative de la mise à jour du PCRS vecteur socle : 650 € H.T par kilomètre linéaire de voirie, hors options (affleurants, mobiliers urbains, signalisation et arbres)

4. La mise à jour du PCRS vecteur en interne

La mise à jour du PCRS vecteur pourra être réalisée en interne par Couesnon Marches de Bretagne, à condition que les plans de récolement fournis par les entreprises de travaux sont conformes au Standard Topographique Régional et soient correctement exploités puis convertis au format du standard PCRS du CNIG.

Pour cela, il est nécessaire d'intégrer en amont des prescriptions spécifiques dans les marchés de travaux, imposant le respect du standard topographique régional.

Les coûts associés à ce scénario comprennent :

- La formation à l'utilisation des équipements de mesure topographiques
- Le temps de travail du ou des agents du service SIG de l'EPCI pour assurer la mise à jour et le contrôle des données PCRS ;
- L'acquisition d'un équipement d'arpentage (récepteur GPS), estimée à 8 000 €.

Une mutualisation est envisageable avec la Ville de Fougères, notamment pour :

- La location de matériel de relevés topographiques, facturée entre 150 et 200 € par semaine (tarifs en cours de discussion).

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_20-DE

Il est demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce point.

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- **Valide la mise à jour du Plan de Corps de Rues Simplifiées (PCRS) image et vecteur telle que présentée par Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge du numérique ainsi que les modalités financières telles que mentionnées ci-dessus ;**

- **Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Président dans l'exécution de la présente délibération.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT